



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025 à 19 heures 30 minutes

Présents : Sandrine GENEST, Michel PIALAT, Colette SUCHET, René ROUDIL, René SOULERIN, Danièle EVESQUE, Christian DOIZE, Elodie HILAIRE, Vanessa MAISONNEUVE, Fabrice DOIZE, David AUZAS.

Excusés : Jean-Louis JOUVE (pouvoir à Colette SUCHET), Nathalie ATAMNA (pouvoir à Christian DOIZE), Julie ROUDIER (pouvoir à Vanessa MAISONNEUVE), Thierry BALAZUC (pouvoir à René ROUDIL), Aurélie CHALABREYSSE, Stéphane NURY.

Absents : Christiane BRUN-CORNUT, Christelle PEIS.

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Christian DOIZE

Approbation du procès-verbal du 17 février 2025

En raison d'une charge de travail importante, le procès-verbal du conseil municipal du 17 février dernier n'a pu être établi. Il vous sera présenté lors du prochain conseil.

Délibération 2025-09 – Approbation du compte de gestion 2024

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée et présente les résultats suivants :

• Résultat de clôture, section de fonctionnement :	61 204,73 €
• Résultat de clôture, section d'investissement :	– 180 384,56 €
Soit un résultat total déficitaire de clôture de :	– 119 179.83 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2025-10 - Approbation du compte administratif 2024

Madame le Maire commente l'exécution budgétaire de l'année écoulée présentée dans le compte administratif 2024.

Après quelques échanges entre les élus, sous la présidence de Colette SUCHET, 2^{ème} adjointe, le Conseil municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses = 1 011 614,42 € Recettes = 1 072 819,15 €
Résultat de clôture de fonctionnement, excédent de = 61 204,73 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = 944 556,19 € + Déficit 2023 reporté 487 065,63 € = 1 431 621,82 €
Recettes = 1 251 237,26 €
Résultat de clôture d'investissement, déficit de = 180 384,56 €

L'adjointe précise qu'il n'y a pas de reste à réaliser

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2024

Fonctionnement = 61 204,73 € Investissement = - 180 384,56 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024, déficit de = 119 179,83 €

Madame le Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **ADOpte** le compte administratif 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 du comptable public

Délibération 2025-11 – Affectation du résultat 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le résultat de clôture du compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 61 204,73 € et un déficit d'investissement de 180 384,56 €, soit un déficit global de 119 179,83 €

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du comptable public.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **PROCEDE** à l'affectation du résultat d'exploitation de 2024.
- ♦ **INSCRIT** la somme de 119 179,83 € au compte 001 en dépenses d'investissement.
- ♦ **DECIDE** d'affecter la somme de 61 204,73 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

Délibération 2025-12 - Vote des taux de taxes locales 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales.

Par délibération n° 15-2023 du 4 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes locales à :

- Taxe Foncière bâtie : 27,22 €,
- Taxe Foncière non bâtie : 47,53 €
- Taxe de d'Habitation : 6,52 %

Suite à la tenue de la Commission communale des impôts directs (CCID) le 3 avril 2025, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2025, les taux restent fixés à :
 - Taxe Foncière bâtie : 27,22 €,
 - Taxe Foncière non bâtie : 47,53 €
 - Taxe de d'Habitation : 6,52 %

Délibération 2025-13 – Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente les nouvelles propositions du Budget Primitif principal de la commune au titre de l'exercice 2025. Elle détaille les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement.

Compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2024, le projet du Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement 1 069 758,00 €
- Section d'investissement 1 012 173,00 €

Le budget primitif a été établi avec une reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement de 61 204,73 € affecté en totalité au compte 1068, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2025, lequel s'établit en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement 1 069 758,00 €
 - Section d'investissement 1 012 173,00 €
- ♦ **AFFECTE** en totalité au compte 1068 de la section d'investissement l'excédent de fonctionnement de 61 204,73 €

Questions diverses

- Périscolaire :
 - Enfants mangeant à la cantine 130, cette semaine pic à 143 enfants.
 - Retour carte scolaire : la 9^e classe est conservée
- Maison de santé : l'inauguration aura lieu le 12 mai 2025
- Fibre : réunion publique le 5 mai 2025 à 19h, salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Lachapelle sous Aubenas,
le 30/04/2025

Le secrétaire de séance
Christian DOIZE

Le Maire,
Sandrine GENEST

